



PREFECTURE DE LA GIRONDE



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
SERVICES VÉTÉRINAIRES DE LA GIRONDE

ARRÊTÉ DU 12. 11. 2009

Service Santé et Protection Animales

6, rue du Moulin Rouge
B.P. 90
33019 - Bordeaux Cedex

Réf. : MDB/SA0903361

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
ETABLISSANT LA LISTE DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES
HABILITÉES À DISPENSER LA FORMATION DES PROPRIÉTAIRES
ET DETENTEURS DE CHIENS DE CATÉGORIE 1 ET 2

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU le code rural et notamment les articles L211-11 à L211-18 ;
- VU la Loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;
- VU le décret n°2009-376 du 1^{er} avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L211-13-1 du code rural ;
- VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L211-13-1 du code rural ;
- VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L211-13-1 du code rural ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Départemental des Services Vétérinaires de la Gironde :

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER :

La liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires et détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{nde} catégorie et à délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L211-13-1 du Code Rural est établie comme suit :

Nom	Prénom	Coordonnées Professionnelles	Lieu de la formation
REBEYROL	Joëlle	Canicats - Chemin du Blayais - 33127 SAINT JEAN D'ILLAC. Tel: 05 56 07 63 25	Chemin du Blayais 33127 ST JEAN D'ILLAC
LAGRANGE	Marc	3 Les Chauveaux 33220 ST AVIT-ST NAZAIRE Tel: 05 57 46 31 94	3 Les Chauveaux 33220 ST AVIT-ST NAZAIRE
MICHAUX	Jean Michel	I.S.T.A.V - 85 Avenue Pasteur 93260 LES LILAS. Tel: 01 43 62 67 82	Locaux mis à disposition par les collectivités locales
LACAM	Marie-Odile	A.H.E.C ZA NAY - 196 Route de Pauillac 33990 HOURTIN. Tel: 06 11 92 53 82	ZA NAY - 196 Route de Pauillac 33990 HOURTIN
DEJARDIN	Francis	Flair et Crocs 33 146 Chemin de Mignoy 33140 VILLENAVE D'ORNON Tel: 05 56 64 04 68	Chemin du Minaou 33140 VILLENAVE D'ORNON
SANCHEZ	Rivera	Domaine de Lacombe 39 Route d'Arcachon 33610 CESTAS Tel: 06 85 70 65 75	Domaine de Lacombe 39 Route d'Arcachon 33610 CESTAS
BERGERON	Josué	Patte Blanche Lestage 33480 LISTRAC MEDOC Tel: 06 79 84 19 73	- Salle des Fêtes 33250 ST JULIEN BEYCHEVELLE - Maison des Associations 33700 MERIGNAC
LAFOURCADE	Henri	C.E.C.B.G 12 Rue Vincent Auriol 33140 VILLENAVE D'ORNON Tel: 05 56 87 30 29	Chemin Montion 33670 LE POUT
GENDRON	Marie- Thérèse	C.E.C.B.G 12 Rue Vincent Auriol 33140 VILLENAVE D'ORNON Tel: 05 56 87 30 29	Chemin Montion 33670 LE POUT
PETIT-ETIENNE	Germinal	Clinique Vétérinaire 9 Place Maucaillou 33450 ST SULPICE ET CAMEYRAC Tel: 05 56 30 87 91	Salles en location
HERVÉ	Jean-Pierre	Cercle canin Girondin 12 Chemin de Lapeyre 33370 TRESSES Tel: 06 23 16 04 35	12 Chemin de Lapeyre 33370 TRESSES
BENETEAU	Brigitte	2 La Roche 33240 PEUJARD Tel: 05 57 68 02 82	2 La Roche 33240 PEUJARD
ARMAND	Stéphanie	Clinique Vétérinaire 25 Rue de l'Hôpital 33420 RAUZAN Tel: 05 57 84 09 74	Flair et Crocs 33 Chemin du Minaou 33140 VILLENAVE D'ORNON

Nom	Prénom	Coordonnées Professionnelles	Lieu de la formation
BOISSEAU	Marie-Claire	Education Canine Julienne Mairie 33250 ST JULIEN BEYCHEVELLE Tel: 06 71 13 65 28	Salle des Fêtes 33250 ST JULIEN BEYCHEVELLE
LAURIER	Christian	Club Bordelais d'Education Canine 1 Rue Jean Monnet 33700 MERIGNAC Tel: 05 56 47 78 20	1 Rue Jean Monnet 33700 MERIGNAC

ARTICLE 2 :

L'arrêté préfectoral du 27 octobre 2009 établissant la liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires et détenteurs de chiens de catégorie 1 et 2 est abrogé.

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le douze novembre deux mille neuf,

Pour le Préfet
Le Directeur Départemental des Services Vétérinaires, délégué

Dr Pierre PARRIAUD



